

**SUPER SEAL 32-60 / 32-61****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : SUPER SEAL 32-60 / 32-61  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation professionnelle  
Agent fixateur

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune utilisation déconseillée connue

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ASGRO bv  
Eendrachtsweg 10  
4131 NS Vianen, Nederland  
☎ +31 302202980  
info@asgro.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+31 302202980

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**Informations supplémentaires**

EUH208 Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Ne s'applique pas

**3.2. Mélanges**

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Mesures générales:**

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

**Après inhalation:**

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

**Après contact avec la peau:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Date d'établissement: 2019-02-07  
Date de la révision: 2020-03-17

# SUPER SEAL 32-60 / 32-61

## Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

## Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

#### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire à air comprimé (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

#### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation.

Date d'établissement: 2019-02-07

Date de la révision: 2020-03-17

Numéro de produit: 65

2 / 6

# SUPER SEAL 32-60 / 32-61

**7.2.2 Tenir à l'écart de:**  
Sources de chaleur.

**7.2.3 Matériau d'emballage approprié:**  
Plastiques.

**7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:**  
Métal.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs seuils

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

##### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

##### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

##### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

##### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                              |                                                                |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Aspect physique              | Liquide                                                        |
| Odeur                        | Odeur caractéristique                                          |
| Seuil d'odeur                | Aucun renseignement disponible                                 |
| Couleur                      | Rouge, bleu, transparent                                       |
| Taille des particules        | Sans objet (liquide)                                           |
| Limites d'inflammabilité     | Aucun renseignement disponible                                 |
| Inflammabilité               | Ininflammable                                                  |
| Log Kow                      | Sans objet (mélange)                                           |
| Viscosité dynamique          | Aucun renseignement disponible                                 |
| Viscosité cinématique        | Aucun renseignement disponible                                 |
| Point de fusion              | Aucun renseignement disponible                                 |
| Point d'ébullition           | Aucun renseignement disponible                                 |
| Taux d'évaporation           | Aucun renseignement disponible                                 |
| Densité de vapeur relative   | Aucun renseignement disponible                                 |
| Pression de vapeur           | Aucun renseignement disponible                                 |
| Solubilité                   | L'eau ; soluble                                                |
| Densité relative             | Aucun renseignement disponible                                 |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible                                 |
| Température d'auto-ignition  | Aucun renseignement disponible                                 |
| Point d'éclair               | Aucun renseignement disponible                                 |
| Propriétés explosives        | Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives  |
| Propriétés comburantes       | Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes |

Date d'établissement: 2019-02-07  
Date de la révision: 2020-03-17

# SUPER SEAL 32-60 / 32-61

|    |                                |
|----|--------------------------------|
| pH | Aucun renseignement disponible |
|----|--------------------------------|

## 9.2. Autres informations

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| Densité absolue | Aucun renseignement disponible |
|-----------------|--------------------------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucun renseignement disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, oxydes de soufre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

##### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Cancérogénicité

##### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

#### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

SUPER SEAL 32-60 / 32-61

Eruption/dermatite.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

SUPER SEAL 32-60 / 32-61

##### Conclusion

Date d'établissement: 2019-02-07

Date de la révision: 2020-03-17

# SUPER SEAL 32-60 / 32-61

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Eau

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

SUPER SEAL 32-60 / 32-61

### Log Kow

| Méthode | Remarque             | Valeur | Température | Détermination de la valeur |
|---------|----------------------|--------|-------------|----------------------------|
|         | Sans objet (mélange) |        |             |                            |

### Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée

## 12.4. Mobilité dans le sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Autres effets néfastes

SUPER SEAL 32-60 / 32-61

### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 01 12 (déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis: déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

##### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU

|           |            |
|-----------|------------|
| Transport | Non soumis |
|-----------|------------|

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Numéro d'identification du danger |  |
| Classe                            |  |
| Code de classification            |  |

#### 14.4. Groupe d'emballage

|                    |  |
|--------------------|--|
| Groupe d'emballage |  |
| Étiquettes         |  |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                                |     |
|------------------------------------------------|-----|
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |
|------------------------------------------------|-----|

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

|                        |  |
|------------------------|--|
| Dispositions spéciales |  |
| Quantités limitées     |  |

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

|                           |                                                   |
|---------------------------|---------------------------------------------------|
| Annexe II de Marpol 73/78 | Sans objet, basé sur les informations disponibles |
|---------------------------|---------------------------------------------------|

Date d'établissement: 2019-02-07

Date de la révision: 2020-03-17

Numéro de produit: 65

5 / 6

# SUPER SEAL 32-60 / 32-61

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

| Teneur en COV | Remarque |
|---------------|----------|
| 0 %           |          |

#### Législation nationale Pays-Bas

SUPER SEAL 32-60 / 32-61

|                      |                                             |
|----------------------|---------------------------------------------|
| Waterbezwaarlijkheid | B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM) |
|----------------------|---------------------------------------------|

#### Législation nationale Allemagne

SUPER SEAL 32-60 / 32-61

|     |                                                                                              |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| WGK | 1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017 |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------|

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|              |                                                                                |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| (*)          | CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG                                                 |
| ADI          | Acceptable daily intake                                                        |
| AOEL         | Acceptable operator exposure level                                             |
| CE50         | Concentration Efficace 50 %                                                    |
| CL50         | Concentration Létale 50 %                                                      |
| CLP (EU-GHS) | Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe) |
| DL50         | Dose Létale 50 %                                                               |
| DMEL         | Derived Minimal Effect Level                                                   |
| DNEL         | Derived No Effect Level                                                        |
| EC50         | EC50 in terms of reduction of growth rate                                      |
| NOAEL        | No Observed Adverse Effect Level                                               |
| NOEC         | No Observed Effect Concentration                                               |
| OCDE         | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                    |
| PBT          | Persistent, Bioaccumulable & Toxique                                           |
| PNEC         | Predicted No Effect Concentration                                              |
| STP          | Sludge Treatment Process                                                       |
| vPvB         | very Persistent & very Bioaccumulative                                         |

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2019-02-07  
Date de la révision: 2020-03-17

Numéro de produit: 65

6 / 6